

Reinhard, Georges

Cote de référence	FR ANOM COL H 223
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H223/reinhardge
Condamné en	1858
Envoyé en	Nouvelle-Calédonie
N° matricule	2326

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

